

Toulon le 13/11/2015

CAPL LISTE D'APTITUDE DE C en B 2016 2EME CONVOCATION

Monsieur le Président,

Les élus de Solidaires Finances Publiques ne peuvent commencer cette CAP locale sans aborder le contexte politique général du pays, son impact sur les services de l'Etat, les fonctionnaires et en local les moyens de fonctionnement de la DDFiP du Var.

La politique d'austérité mise en place par ce gouvernement a pour conséquence une croissance atone, un taux de chômage rarement égalé, une perte de pouvoir d'achat pour une immense majorité des citoyens, une pression fiscale inéquitable, une précarisation des salariés par la remise en cause du droit du travail.

Ces mesures économiques sont d'un cynisme intolérable pour la Société. Elles ont des effets collatéraux qui visent clairement trois objectifs : rétablir la compétitivité des entreprises à travers l'augmentation de leur marge, liquider les acquis sociaux et protéger les institutions financières et bancaires d'une dévalorisation de leurs actifs.

Pour Solidaires Finances Publiques une autre politique économique doit être mise en place rapidement, une politique qui place l'humain au centre des préoccupations et ne le réduit pas comme une variable d'ajustement.

Cette politique du gouvernement, toujours à minima, pose la question de la place et du rôle de l'Etat dans notre société. La réforme territoriale telle qu'elle est établie en est un élément de réponse.

Nous assistons à travers cette réforme à l'éclatement de la République en territoires modulés, où les services publics n'auront pas la même présence ni la même proximité.

Le social risque fort d'être le parent pauvre de cette opération. Les services publics, qui en principe, sont le garant de la cohésion sociale auront le plus grand mal pour l'assurer sur un territoire démembré.

Dans un tel contexte quel avenir pour les agents de la Fonction Publique?

A ce propos le dernier rapport de la Cour des Comptes est consternant. Une fois de plus la Cour prend le parti de l'affaiblissement du service public et de la remise en cause des garanties des carrières des agents.

Les propositions visent à renforcer la mobilité des agents dans l'intérêt du service, à augmenter la partie liée à la performance dans les rémunérations, à diminuer les automatismes dans les avancements de carrières, à accentuer la baisse des effectifs de l'Etat, à revoir le périmètre des missions dans une logique budgétaire et à remettre en cause la durée du temps de travail.

Pour Solidaires Finances Publiques de telles orientations sont inacceptables et constituent une provocation pour des agents qui subissent depuis trop longtemps les conséquences de l'austérité budgétaire et de la précarité du service public.

Ces conclusions de la Cour des comptes doivent être rapprochées des propositions faites par la Ministre de la Fonction Publique concernant le parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) rebaptisés pompeusement Avenir de la fonction publique.

Sans entrer dans le débat, Solidaires Finances Publiques dénonce les avancées dites majeures de ces propositions et en tout premier lieu les gains indiciaires des trois catégories A, B, C. Ceux-ci sont pour partie autofinancés par les agents eux-mêmes à travers le transfert de l'indemnitaire sur l'indiciaire, ce qui en aucun cas ne compense les pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis plus d'une décennie, soit 22 % de la rémunération des A, B et C.

De surcroît, ce faible gain indiciaire s'accompagne d'un allongement du déroulement de carrière.

Autre aberration, l'évaluation des agents ne serait plus annuelle mais triennale et permettrait à seulement 25% d'entre eux, contre 70% aujourd'hui, de bénéficier d'une réduction d'ancienneté égale à 8 mois. Dans ce dispositif 75% des agents seront laissés pour compte malgré leur forte implication professionnelle.

Pour Solidaires Finances Publiques le protocole PPCR est inacceptable tant au fond qu'en la forme.

Le protocole PPCR n'a pas recueilli l'approbation majoritaire des représentants des personnels. Pour Solidaires Finances Publiques, la responsabilité de cet échec en incombe au gouvernement et à lui seul. Celui-ci, s'est non seulement dispensé de proposer des avancées significatives pour les agents, mais s'est essentiellement efforcé d'intégrer des reculs et des dispositions iniques.

Malgré la non signature du protocole, le Premier ministre a déclaré ce 30 septembre qu'il passerait en force en appliquant ce projet. C'est peu de dire que cette décision est en total décalage avec les déclarations d'affichage sur le dialogue social. Le gouvernement portera donc la responsabilité des reculs que contient ce projet. En utilisant une forme illégale dans un contexte de rigueur, il tombe le masque.

Dans un tel contexte quel avenir pour les agents de la DGFIP ?

L'analyse des résultats nationaux de l'enquête, publiés en septembre 2015, valant baromètre social de la DGFIP révèle le mal-être grandissant d'une majorité des personnels.

Il ressort de cette enquête que près deux tiers des agents *estiment que la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens* parce que *la charge personnelle de travail*

tout comme l'absence de reconnaissance de ce travail sont jugées insatisfaisantes. De même, l'attention portée par la centrale sur les conditions et la qualité de vie au travail est jugée insuffisante. Par ailleurs, 75 % des agents expriment aussi l'idée qu'ils ne sont pas suffisamment écoutés.

En revanche, il est à souligner que les conditions matérielles de travail et le contenu des missions sont jugés satisfaisants.

Dès lors, il semble évident que le trop faible niveau de l'emploi est le corrolaire de tous les maux exprimés par les personnels.

En outre, confrontés au quotidien à un contexte difficile, les agents relèvent très majoritairement le manque de possibilités d'évolution de carrière et l'absence de revalorisation de leur rémunération.

Le projet de loi de finances prévoit une nouvelle vague de 2 130 suppressions d'emplois. Force est de reconnaître que notre DGFIP est à nouveau sacrifiée.

Pour Solidaires Finances Publiques les réductions massives d'emplois, plus de 35000 depuis 2002, et la situation de l'emploi (écarts entre les implantations et la situation réelle) sont insupportables. A la fin des mouvements de mutation 2015, plus de 3000 postes de cadre B et C n'étaient toujours pas pourvus (64 au plan local se décomposant en - 35 cadres B, - 19 cadres C et - 10 cadres A à l'issue des mouvements et avant après-mouvements).

Solidaires Finances Publiques exige la mise en place d'une véritable gestion prévisionnelle des effectifs pour tenir compte de l'évolution de la pyramide des âges afin d'anticiper les besoins de notre administration.

Aujourd'hui la DGFIP reporte la gestion des déficits d'emplois sur les directions dont celle du Var, Monsieur le Président, privant ainsi les agents de possibilités de mutations.

La multiplication des postes vacants et/ou gelés, le volume d'agents à la disposition, l'existence des postes à avis ou à profil constituent autant de situations préjudiciables pour les agents aussi bien au plan national que pour notre DDFiP du Var.

Les agents ont également besoin d'une légitime reconnaissance. Celle-ci passe par une revalorisation significative en matière indiciaire et indemnitaire. Nous en sommes très loin. De plus la politique actuelle en matière d'emplois conduit à réduire significativement les possibilités de promotions internes.

La démarche stratégique accélère le processus de démantèlement de la DGFIP. Nous assistons, en effet à la mise en place, dans la précipitation, de réformes de structures, sans réelle concertation, qui ont pour conséquence le passage en force de modification des règles de gestion. Tout cela engendre une perte de repères pour les agents.

Devant un tel constat, Solidaires Finances Publiques mettra tout en œuvre pour combattre l'ensemble des mesures qui portent atteinte au service public et aux agents.

Pour revenir à l'ordre du jour de cette réunion, Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Solidaires Finances Publiques revendique la juste reconnaissance du haut niveau de technicité des agents par des plans de qualifications ambitieux. Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous, l'ancienneté administrative étant dès lors le critère le plus objectif.

Au regard des dispositions statutaires et réglementaires, cette sélection repose sur l'examen du dossier de l'agent, son aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur, son aptitude à la mobilité fonctionnelle ou géographique, son parcours professionnel et son aptitude à exercer des fonctions d'encadrement.

En ouverture des travaux, nous souhaiterions connaître la volumétrie locale de la sélection qui, quoi qu'il en soit, sera notoirement insuffisante au regard des attentes des agents.

Si toutes les candidatures sont légitimes à postuler dans le cadre des règles statutaires actuelles, qui d'entre nous pourrait douter que certaines d'entre elles traduisent une toute aussi légitime revendication à une meilleure reconnaissance financière au regard de l'allongement de la durée du travail et pour obtenir une retraite décente.

Pour conclure, Solidaires Finances Publiques ne participera pas au classement des agents entre eux. Les agents classés excellents devraient être départagés selon leur ancienneté administrative. Solidaires Finances Publiques dénonce le sous dimensionnement des formations initiales de B en A et exige la mise en oeuvre d'un véritable parcours de formation rénové et renforcé pour les agents promus.

Nous demandons l'annexion de cette déclaration au procès-verbal de la présente CAPL.